

# La Lettre d'Info

L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DE LA HAUTE GIRONDE  
BLAYE - ESTUAIRE

## EDITO DU PRÉSIDENT

Nous avons le plaisir de vous adresser notre première édition de « La Lettre d'Info » de notre Syndicat Mixte du SCoT.

Cette communication nous permettra d'entretenir un lien régulier avec l'ensemble des élus, des acteurs sociaux et économiques, des institutionnels et des habitants.

Notre syndicat est un véritable espace de réflexion, d'analyse et de débat. L'excellente ambiance dans laquelle nous travaillons nous permet d'aborder les questions les plus sensibles sans heurt dans l'intérêt de nos deux communautés de communes et de nos 34 communes.

La mise en œuvre récente de notre Observatoire Territorial confirme notre volonté de renforcer encore davantage nos compétences.

Bonne lecture, et bonne réflexion.

## 3 QUESTIONS À...

**Allain Gandré, Vice-président du Syndicat Mixte en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier sur la loi Climat et Résilience\*.**

***Vous avez la double casquette, d'élue qui aménage et développe sa commune et d'agriculteur qui a besoin de terres pour son activité. Quel regard portez-vous sur la loi Climat et Résilience ?***

Cette loi contraint les élus à être économes sur la consommation de l'espace, mais ce n'est pas nouveau. De précédentes lois avaient la même ambition. C'est le « sens de l'histoire ». Les PLU adoptés après la loi ALUR ont amorcé la trajectoire en réduisant fortement les secteurs ouverts à la construction. Le SCoT n'a fait que confirmer ce mouvement.

Concernant les espaces agricoles, s'il est nécessaire de maintenir des terres pour l'exploitation, il faut trouver un équilibre en périphérie et au sein des centres-bourgs et des villes pour ne pas trop s'étaler et éviter les conflits d'usage.

***La loi demande à tous les échelons territoriaux de décliner ses objectifs de réduction de moitié de la consommation d'espaces en 2030, puis d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050. Comment le SCoT se saisit-il de cette question ? Et les autres échelons ?***

Le SCoT a fixé dans son Document d'Orientation et d'Objectifs un niveau de réduction de 50 % de la consommation d'espaces à l'horizon 2040. Il a anticipé sur la loi alors en préparation.

Les PLUi-H des Communautés de communes devront reprendre à leur compte l'objectif de la loi dans leur stratégie d'aménagement et de développement, en respectant le cadre général fixé par le SCoT.

La Région modifie actuellement son SRADDET\*\* pour intégrer la trajectoire Zéro Artificialisation Nette ; elle réfléchit également à apporter des mesures et outils d'accompagnement, voire d'ingénierie, pour aider les territoires à atteindre cet objectif.

\*LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

### Zéro Artificialisation Nette : quel objectif ?

Inscrite dans le plan Biodiversité en 2018, la notion de Zéro Artificialisation Nette a été reprise en août 2021 dans la loi Climat et Résilience qui lui donne une définition, un calendrier et une trajectoire.

La première étape consiste à réduire de moitié à l'échéance de 2030 la consommation d'espaces par rapport à la dernière décennie. A plus long terme (2050), il s'agit de ne plus artificialiser les sols ou alors de façon très réduite tout en compensant par la remise en état de sites pollués ou « bétonisés ».

***Comment notre territoire pourra-t-il continuer à se développer tout en consommant moins d'espaces, voire pas du tout ?***

Le développement résidentiel et économique de notre territoire devra se faire par une densification acceptable du tissu urbain des bourgs et des villes, la réutilisation de bâtiments vacants, le remplissage de « dents creuses », la reconversion de friches, la requalification et le changement de destination du bâti, ...

Pour l'économie, il nous faudra recentrer les activités sur des espaces dédiés (zones d'activités, centre-ville, bourg) dans une logique d'aménagement plus économe en foncier.

Essayer de ne pas consommer d'espaces serait une utopie voire figerait notre territoire. Je préfère employer le terme de sobriété foncière.

# ÉVÈNEMENT

## Soirée conférence-débat du 13 octobre 2021 au Zoétrope de Blaye

Le 13 octobre 2021, Valérie Jousseau était l'invitée du SCoT de la Haute Gironde Blaye - Estuaire pour une conférence-débat sur le thème : "évolutions sociétales et urbanisme".

Cet évènement a rencontré un vif succès ; une cinquantaine d'élus et de techniciens des structures associées au SCoT a participé à cette soirée enrichissante.

La conférence, très dynamique, questionnait l'aménagement du territoire et son impact direct sur nos vies, notamment en zone rurale. Remettant l'être humain au cœur des préoccupations, Valérie Jousseau a développé avec enthousiasme son souhait de voir advenir une nouvelle ère où le sain, l'authentique et le beau seraient les fils conducteurs de l'aménagement du territoire.

### Un débat éclairant

La banalisation des paysages, la formation des urbanistes aux spécificités rurales, la place des campagnes dans la démographie nationale, l'accueil des néo-ruraux et la prise en compte des habitants présents, ont fait l'objet d'échanges approfondis lors de la partie débat de la soirée.



“

On aménage son monde  
comme on envisage sa vie.

Pour découvrir ou re-découvrir cette conférence-débat, les vidéos et podcasts de la soirée sont disponibles sur le site internet, la chaîne Youtube et l'audio blog du SCoT.

## ZOOM SUR L'ACTION ... DU SYNDICAT DU MORON



*Le Syndicat du Moron gère les milieux aquatiques de plusieurs bassins versants de cours d'eau situés sur la Communauté de communes de Blaye.*

*Connaître et caractériser les zones humides est un préalable pour les gérer et les protéger. C'est pour cette raison que le Syndicat du Moron réalise actuellement un inventaire complet des zones humides sur l'intégralité de son territoire. Cet inventaire s'étalera sur 4 ans et se fera par secteurs: vallée du Moron (2021-2022), Brias - Saugeron - Gadeau (2022-2023) et Brouillon - Mangaud - Grenet (2023-2024).*



S.Nys, Syndicat du Moron

*La première étape de la démarche consiste à pré-localiser les zones humides potentielles à partir de la bibliographie et des données existantes, de la connaissance des administrés. Des réunions d'information sont organisées sur chaque secteur avant que la campagne d'inventaire ne commence.*

*La seconde étape est d'identifier les zones humides effectives et de les délimiter précisément par un travail d'investigation sur le terrain.*

*Les zones humides seront ensuite cartographiées, leurs habitats naturels et leur état de conservation caractérisés, ce qui permettra d'établir une hiérarchisation des zones humides selon leur niveau d'enjeux.*

*L'inventaire des zones humides permettra de mieux les prendre en compte dans les PLUi, de leur accorder une protection adéquate pour les préserver et de positionner les secteurs de projets en évitant ces zones.*

*A noter que la Communauté de communes de l'Estuaire a pour projet de réaliser un inventaire identique sur le bassin-versant de la Livenne.*

*A terme, à l'issue de ces études, nous aurons donc une connaissance exhaustive des zones humides présentes sur le périmètre du SCoT.*

Pour en savoir plus : Syndicat du Moron, [www.syndicatdumoron.fr](http://www.syndicatdumoron.fr)

# OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Après une phase de mise en place à l'automne dernier, l'observatoire est opérationnel depuis fin 2021 : présentation de cet outil mutualisé entre le Syndicat et les Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire.

## Ses missions

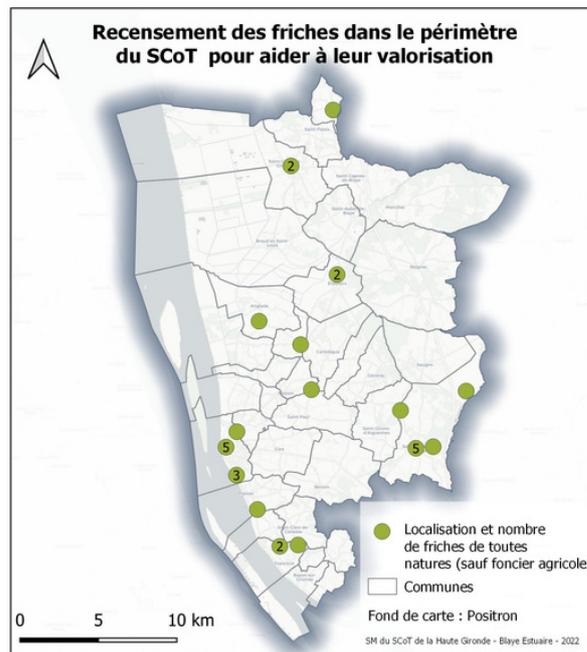
- Observer les tendances et dynamiques territoriales.
- Évaluer l'application des objectifs et des orientations d'aménagement et de développement définis par le SCoT (un bilan est à produire au plus tard six ans après l'approbation du schéma et un bilan volontaire intermédiaire à 3 ans sera proposé par l'observatoire).
- Fournir des productions et des analyses pour aider les élus dans les choix qu'ils auront à faire au titre de l'élaboration, de la modification ou révision de leurs documents d'urbanisme. Dans ce cadre l'observatoire agit également comme une plateforme d'aide à l'acquisition de données.

## Ses outils et moyens

- Des bases de données et un Système d'Information Géographique (SIG) permettant d'analyser et de représenter les informations relatives à notre territoire. Les données collectées et créées par l'observatoire tout au long de l'année répondent à de nombreuses problématiques (voir encadré).
- Un panel d'indicateurs environnementaux, économiques, démographiques et d'urbanisme pour l'évaluation des objectifs et orientations du SCoT.
- Des partenariats avec des acteurs du territoire pour mettre en avant des travaux ou partager des données (voir page 2).

## Ses objectifs pour 2022

En plus de son activité permanente de plateforme d'aide à l'acquisition de données, l'observatoire continuera son travail sur la délimitation des enveloppes urbaines dans le double but d'évaluer l'atteinte de l'objectif de renforcement de l'armature territoriale du SCoT et d'accompagner les élus dans leur démarche de PLUi.



Le recensement des friches engagé afin de mieux permettre leur valorisation (voir carte) sera poursuivi. Il sera suivi d'un travail sur la vacance des locaux d'activité en partenariat avec les services économiques des communautés de communes et les bureaux d'études dans le cadre des PLUi et des études pré-opérationnelles des Opérations de Revitalisation de Territoire prévues.

Au second semestre, l'observatoire appuiera les Communautés de communes dans la réalisation de l'inventaire des zones d'activités prévu par la loi Climat et Résilience.

Enfin, la préparation du bilan intermédiaire du SCoT de 2023 commencera dès l'été 2022.

## Le SIG, un outil d'analyse et de spatialisation des données

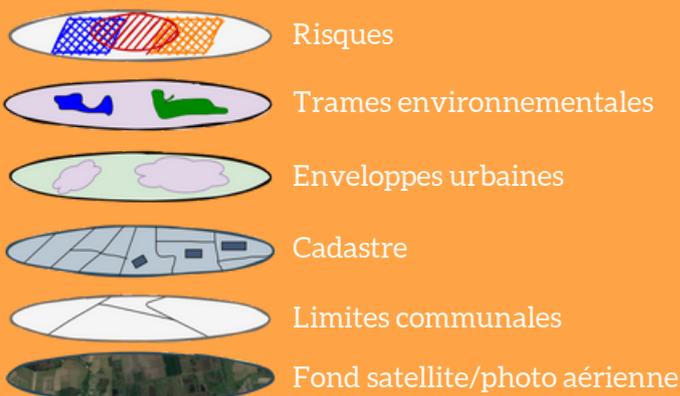
L'observatoire territorial a déployé un SIG pour mener à bien ses missions.

Après une importante phase de collecte et de traitement de données de natures diverses : photos aériennes, cadastre, PLU et cartes communales, PPRN, sites pollués, monuments historiques, réseaux (routier, hydrographique, électrique, gaz, assainissement), trame verte et bleue, etc, l'observatoire est maintenant en capacité de réaliser des cartes et des analyses en croisant ces données.

L'observatoire crée également en interne de nouvelles données (ex: recensement friches) pour ses missions d'observation des tendances et dynamiques territoriales, d'évaluation des objectifs du SCoT ou

d'aide à la décision pour les collectivités.

Exemple de données mobilisables pour accompagner les communes dans leur réflexion sur le zonage, dans le cadre des PLU intercommunaux.



# ÉTUDE DE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

## Énergies renouvelables: quelles filières développer et où?

Le territoire porte une forte ambition de développement des énergies renouvelables.

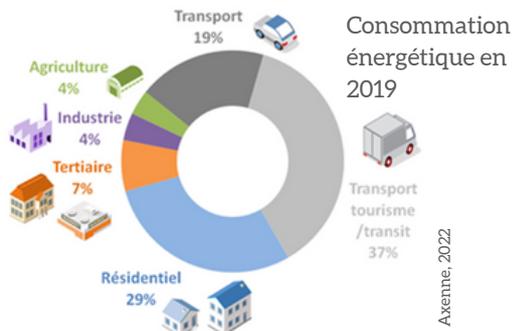
Le Schéma de Cohérence Territoriale, dans son rôle planificateur, fixe un cap pour aller vers un mix énergétique plus diversifié qui donne une part prépondérante aux énergies renouvelables. Il encadre aussi leur développement pour que les énergies soient adaptées aux réalités et ressources locales, ne portent pas atteinte au patrimoine et au cadre de vie, consomment le moins possible d'espaces et soient acceptées localement.

Faute d'étude globale au moment de son élaboration, le SCoT n'a pas été aussi loin qu'espéré dans la précision de ses orientations, prescriptions et recommandations dans le domaine.

Le Syndicat réalise actuellement une étude pour préciser à son échelle les objectifs de production d'énergies renouvelables par filière, les besoins fonciers associés et identifier les sites les plus appropriés pour y implanter les projets d'installation d'énergies renouvelables.

L'étude a commencé en septembre dernier et se terminera à l'été 2022. Un groupement de bureaux d'études composé d'AXENNE (spécialisé dans les énergies, Lyon) et OOK (cabinet d'urbanistes-paysagistes, Talence) accompagne le Syndicat.

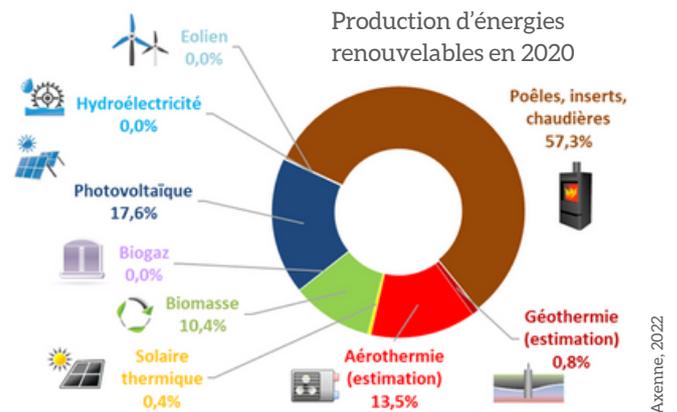
## Les énergies renouvelables couvrent 13 % de notre consommation



La consommation énergétique totale du territoire est estimée en 2019 à 983 GWh. Sans surprise, les transports et le résidentiel représentent 85 % des consommations. D'ici 2030, les projections réalisées sur la base du scénario de développement du SCoT estiment les consommations supplémentaires à 75 GWh, dont les deux tiers sont liés au transport.

L'équipe du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est composé de

Président : Denis Baldès  
Directeur : Sébastien Rouaud  
Chargée de l'Observatoire territorial : Tiphaine Maurin  
Responsable de la publication : Denis Baldès



La production totale d'énergies renouvelables du territoire est estimée à 125 GWh en 2020.

La part de chaleur renouvelable est très importante grâce au chauffage au bois des maisons (poêles et inserts) et atteint 50% de la consommation totale de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Elle dépasse déjà l'objectif national fixé à 38% pour 2030 (loi Energie Climat). La biomasse indiquée sur le graphique provient d'une consommation de chaleur dans les industries qui consomment du bois énergie (Distilleries vinicoles du Blayais notamment). La production d'électricité renouvelable est en deçà.

La facture énergétique totale du territoire s'élève annuellement à environ 72 M€ ; 90 % des flux financiers liés à l'énergie sortent du territoire.

## Des projets en réflexion

En fin d'année, une enquête a été réalisée auprès des communes pour identifier les projets d'installation d'énergies renouvelables connus, toutes filières confondues. Plusieurs projets photovoltaïques de centrales au sol, d'ombrières ou d'installations sur toitures ont été localisés. Des possibilités de réseaux de chaleur ont été identifiés. Aucun projet de méthanisation n'a été recensé.

## L'étude se poursuit

Sont analysés actuellement les gisements potentiels de production d'énergies renouvelables.

## Cette étude est financée par :



contact@scot-hautegironde.fr  
sig@scot-hautegironde.fr



www.scot-hautegironde.fr



05.57.42.68.90



SCoT HauteGironde



Espace France Services  
32 rue des Maçons - BP 134  
33394 Blaye Cedex



https://audioblog.arteradio.com/blog/175218/l-audioblog-du-s-co-t-de-la-haute-gironde-blaye-estuaire#